

Autriche : veille COVID-19

Le gouvernement a confié à la Croix Rouge le soin de passer les commandes de matériels sanitaires s'affranchir des contraintes des marchés publics. Les marchés restent ouverts en AT. Défiscalisation des primes versées par la grande distribution à ses salariés.

Situation épidémiologique et restrictions

Epidémiologie au : 25 mars 2020, 15h00¹.

| | Dépistages réalisés | Cas confirmés | Décès |
|--------------|---------------------|---------------|-------|
| 24/03 | 28 391 | 4 960 | 28 |
| 25/03 | 32 407 | 5 560 | 31 |

225 personnes sont actuellement hospitalisées dont 26 en réanimation.

L'état du système de santé

Pour le compte de l'Etat fédéral et de quelques régions, **la Croix Rouge autrichienne** a commandé en Chine des équipements de protection (53 millions de masques, 72 millions de gants chirurgicaux, 300 000 combinaisons) et 200 respirateurs pour un montant de 116 MEUR. Le ministère de la Santé préfère s'en remettre à l'ONG et ainsi d'affranchir de la procédure des marchés publics. L'Etat versera les acomptes pour ne pas pénaliser la trésorerie de la Croix Rouge.

Par ailleurs, l'ONG propose aux Autrichiens d'installer sur leur téléphone portable une **application « Stopp Corona », sur le principe d'un journal de bord**, pour aider à interrompre les chaînes de contamination. Il s'agit de détecter et prévenir toute personne ayant été en contact dans les 48 heures précédentes avec une personne contaminée. Si cette application semble conforme aux directives européennes en matière de protection des données personnelles, sa plus-value est remise en cause par les experts en communication. Un traçage des déplacements de l'utilisateur ne serait pas envisagé. Une nouvelle version est déjà prévue avec une fonction autotest en ligne.

Macro-économie et secteur financier

L'indice boursier de Vienne ATX perd aujourd'hui -1,63 % alors qu'il affichait une nette hausse lors des dernières journées. Depuis le début de l'année (YTD), ATX a perdu 36,1 %. Le taux souverain à 10 ans s'établit à 0,169 % (DE = -0,320 % ; FR = +0,173 %).

Aspects sociaux- travail

¹ <https://info.gesundheitsministerium.at/>

Mesures en faveur des parents isolés (voir infra bonnes pratiques)

Plus de 138 000 personnes (au 23 mars) ont été déclarées au Pôle Emploi autrichien depuis le début du confinement.

Veille sectorielle/Entreprises

Commerce

L'Etat fédéral annonce vouloir renoncer à fiscaliser les primes accordées par les chaînes alimentaires (groupes Rewe, Spar et Hofer) à leur personnel. Le revenu de base d'un employé de la distribution alimentaire se situe dans une fourchette comprise entre 1530 et 1830 EUR bruts mensuels. A noter que les primes prennent souvent la forme de bons d'achat à valoir dans le groupe et non d'un accessoire de rémunération.

Alors que les marchés sont restés ouverts en Autriche mais limités aux seules denrées alimentaires, le comité des commerçants de marché de Vienne a mis en place une plateforme de commande en ligne assortie d'un service de livraison pour tenter d'enrayer la défection du public. Attendu que les personnes âgées représentent une partie importante de leur clientèle, il paraissait important aux commerçants ambulants de continuer d'approvisionner cette population à risque et ainsi de moderniser leur offre.

Transports

La police gère avec souplesse le transit ouest-est en fonction de l'ouverture et fermeture des frontières notamment par la Hongrie (concrètement : les ressortissants roumains et bulgares par exemple, ne sont autorisés à rentrer en Autriche depuis l'Allemagne que vers 17h, ainsi ils arrivent à la frontière austro-hongroise vers l'ouverture du couloir, ce qui n'occasionne pas d'embouteillages majeurs vers Nickeldorf comme la semaine dernière.

Les déplacements dans l'espace publics ont été réduits de 90%, le trafic routier de 50%.

Bonnes pratiques :

Pour venir en aide aux parents isolés, à majorité des femmes, qui ne perçoivent plus de pension alimentaire de l'autre parent du fait de la perte d'emploi de l'ex partenaire, **l'Etat vient d'alléger la procédure pour pouvoir se substituer plus rapidement au débiteur en cas de défaut de versement.** Pour le créancier, il n'est plus nécessaire de produire la décision judiciaire et l'ordre de recouvrement pour demander l'aide de l'Etat. Cette mesure prendra fin le 30 avril, les paiements, avancés par le ministère en charge des familles, seront assurés pour les 6 prochains mois. Actuellement, l'Autriche compte 108 000 parents isolés élevant au moins un enfant de moins de 15 ans.